

Depuis 2016, les CCAS et CIAS doivent réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Pour réaliser votre ABS, Ithéa Conseil vous propose une méthode innovante où des temps de participation complètent une étude statistique rigoureuse.

LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- Dresser un portrait social de votre territoire et initier une démarche fédératrice (en particulier en début de mandat !)
- **2** Développer et structurer un cadre partenarial privilégié (ex. pour préparer une Convention Territoriale Globale...)
- Répondre à l'obligation réglementaire imposant aux CCAS/ CIAS de réaliser une ABS dans l'année suivant le renouvellement de mandat

LA MÉTHODOLOGIE ITHÉA

1) PHASE 1 – DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Cadrage – Réunion et journal de l'ABS n°1

Étude de l'offre et des besoins – Entretiens sur site, portrait statistique et rapport de diagnostic pour 12 thématiques

Restitution – Réunion intermédiaire et journal de l'ABS n°2

En option – questionnaire à la population (numérique et papier), réunions publiques participatives, présentation au CA du CCAS, aux instances politiques

PHASE 2 – PRÉCONISATIONS

Co-construction – Tables rondes avec les élus, agents et partenaires, rédaction d'une note stratégique de précononisation

Finalisation – Réunion de validation, journal de l'ABS n°3

En option – Rédaction de fiches action, restitution au CA du CCAS, aux instances politiques

POINTS FORTS

Un journal pour communiquer à chaque temps fort de l'ABS : une synthèse pédagogique diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués, en version papier et en version numérique

La concertation, première clé de réussite de la démarche : des outils quantitatifs et qualitatifs pour associer les forces vives du territoire et valoriser l'action du CCAS et de la collectivité

Des « fiches action » concrètes :

- Un plan d'actions clair et synthétique (max. 20 pages)
- Des temps de restitution pour favoriser la pérennité de la démarche

BON À NOTER

Nous pouvons vous accompagner pour tout ou partie de la démarche en fonction de l'ingénierie et du temps dont dispose les agents de votre collectivté (ex. rapport quantitatif uniquement, animation des temps de concertation, apport de bonnes pratiques...).